

**Guide méthodologique**

**Utilisation de l’état « Décomposition du montant  
de provisions (passifs non techniques) » (FR.06.01)**

L'objectif de cet état est de présenter la décomposition :

* des provisions non techniques figurant au passif de bilan, ainsi que des dotations et reprises de ces provisions, par nature de provision ;
* des mouvements nets de ces provisions, en fonction du compte de résultat impacté : technique ou non technique.

Le modèle d’état étant commun à tous les organismes :

* des différences de libellés des postes peuvent se présenter par rapport aux modèles d’états propres à certains organismes ;
* certains postes sont spécifiques aux mutuelles et/ou aux institutions de prévoyance.

Par défaut, les montants ne doivent pas être signés, c’est-à-dire qu’ils ne doivent être précédés ni du signe « - » ni du signe « + ». Par exemple, une charge n’est pas renseignée « – XXX » mais « XXX », car les formules présentes dans les états sont rédigées de manière à intégrer les signes attendus propres aux champs concernés. En revanche, les montants présentant un signe opposé à celui attendu (par exemple, une charge créditrice), doivent être précédés du signe « - ».

Pour les champs dont les valeurs peuvent être positives ou négatives selon la situation (par exemple, les variations des provisions, les profits et pertes provenant de la réalisation de placement) le signe à indiquer est précisé dans les guides méthodologiques.

Organismes S I et S II (remettant en XBRL) : les montants sont exprimés en euros sans être arrondis.

1. **Utilisation de l’état**
2. **Colonnes**

L’état comprend deux tableaux.

Le premier tableau présente le détail des provisions non techniques au passif du bilan et de leurs mouvements par nature de provision et comporte quatre colonnes suivantes :

* Colonne C0010 : montants à la clôture de l’exercice précédent (exercice N-1) ;
* Colonne C0020 : dotations de l’exercice sur lequel porte le reporting (exercice N) ;
* Colonne C0030 : reprises de l’exercice N ;
* Colonne C0040 : montants à la clôture de l’exercice N.

Les montants enregistrés dans ces colonnes respectent l’égalité suivante :

C0040 = C0010 + C0020 – C0030

Les montants enregistrés dans les colonnes C0020 (dotations) et C0030 (reprises) ne doivent pas être signés ; la formule de calcul pour la colonne C0040 (montants à la clôture) intègre les signes inhérents à ces éléments.

Le deuxième tableau de l’état présente les mouvements nets (dotations nettes des reprises) des provisions impactant le compte de résultat technique ou non technique. Ce tableau ne comporte qu’une seule colonne, C0050 (données de l’exercice N) et ne fait pas apparaître de données comparatives.

Si un élément de ce tableau correspond à une charge nette (dotation nette), il ne doit pas être signé. En revanche, s’il correspond à un produit net (reprise nette), il doit être précédé du signe « -».

1. **Lignes**

L’enchainement des lignes de l’état suit le plan de comptes des organismes d’assurance tel que défini par l’ANC.

***Premier tableau – Décomposition et mouvements des provisions (passifs non techniques) par nature***

| **Intitulé** | **Ligne** | **Définition et formule** |
| --- | --- | --- |
| Provisions réglementées | R0010 | Provisions réglementées (autres que provisions techniques) au passif du bilan enregistrées dans les comptes 14 ; dotations et reprises correspondantes. |
| Engagements de retraite et avantages similaires | R0020 | Part des provisions non techniques au passif du bilan enregistrées dans les comptes 15 relative aux engagements de retraite et avantages similaires ; dotations et reprises correspondantes. |
| Impôts et taxes | R0030 | Part des provisions non techniques au passif du bilan enregistrées dans les comptes 15 relative aux impôts et taxes ; dotations et reprises correspondantes. |
| Litiges | R0040 | Part des provisions non techniques au passif du bilan enregistrées dans les comptes 15 relative aux litiges ; dotations et reprises correspondantes.  Correspond à la somme des montants enregistrés en lignes R0050 à R0080. |
| dont litiges salariés,  dont litiges assurés,  dont litiges avec les intermédiaires,  autres litiges | R0050  R0060  R0070  R0080 | Détail des provisions techniques au passif du bilan constituées au titre des litiges et enregistrées dans les comptes 15 ; dotations et reprises correspondantes.  Le total de ces éléments est présenté dans la ligne R0040. |
| Provision sur produits dérivés | R0090 | Part des provisions non techniques au passif du bilan enregistrées dans les comptes 15 relative aux produits dérivés ; dotations et reprises correspondantes. |
| Autres provisions pour risques | R0100 | Part des sommes enregistrées dans les comptes 15 relative aux autres provisions pour risques qui n’ont pas été reportées dans les lignes précédentes ; dotations et reprises correspondantes. |
| Autres provisions pour charges | R0110 | Part des sommes enregistrées dans les comptes 15 relatives aux autres provisions pour charges qui n’ont pas été reportées dans les lignes précédentes ; dotations et reprises correspondantes. |
| Total Provisions pour risques et charges | R0120 | Total des provisions non techniques au passif du bilan enregistrées dans les comptes 15 ; dotations et reprises correspondantes.  Correspond à la somme des montants enregistrés en lignes R0020, R0030, R0040, R0090, R0100 et R0110. |
| Total Provisions (autres que provisions techniques) | R0130[[1]](#footnote-1) | Total des provisions non techniques au passif du bilan enregistrées dans les comptes 14 et 15 ; dotations et reprises correspondantes.  Correspond à la somme des montants enregistrés en lignes R0010 et R0120. |

***Deuxième tableau – Variations nettes des provisions (passifs non techniques) par type d’impact***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé** | **Ligne** | **Définition et formule** |
| Mouvements affectant le résultat technique | R0140 | Mouvements (dotations nettes de reprises) des provisions non techniques affectant le résultat technique de l’exercice N. |
| Mouvements affectant le résultat non technique | R0150 | Mouvements (dotations nettes de reprises) des provisions non techniques affectant le résultat non technique de l’exercice N. |
| Total | R0160\* | Total des mouvements de provisions non techniques affectant le résultat technique et non technique.  Correspond à la somme des montants enregistrés en lignes R0140 et R0150. |

1. **Contrôles**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Intitulé** | **Numéro de cellule** | **Définition et formule** |
| Vérification de la cohérence des mouvements des provisions dans l’état | R0160/C0050 | Le total des mouvements nets des provisions dans le deuxième tableau est égal aux dotations de l’exercice nettes des reprises dans le premier tableau :  R0160/C0050 = R0130/C0020 – R0130/C0030 |
| Vérification de la cohérence des données renseignées avec le bilan (contrôle inter-états) | R0130/C0010,  R0130/C0040 | Le total des provisions non techniques N-1 et N apparaissant dans cet état est égal aux montants enregistrés dans le poste « Provisions (passifs non techniques) » de l’état « Bilan (passif)» :  R0130/C0010= R0680/C0020 de l’état FR.02.01,  R0130/C0040= R0680/C0010 de l’état FR.02.01 |

1. **Tableaux de l’état**



1. Pour ces cellules, il existe des contrôles répertoriés dans la partie 3. [↑](#footnote-ref-1)